

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	33 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5899 TOULOUSE  
Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

La Chambre devant une réforme électorale incomplète, inopportune et pleine de périls.

Il n'est pas encore sûr que la Chambre adoptera la réforme électorale proposée par la commission du suffrage universel. D'ailleurs, est-ce bien de réforme qu'il s'agit ? Ce mot implique nécessairement une idée de progrès et d'amélioration. Il ne convient pas à l'opération projetée qui ressemble surtout à un arrangement dont sont partisans ceux qui croient en bénéficier et dont les autres sont adversaires. Le système électoral aurait besoin d'être réformé en vue du bien général. On vise, cette fois, à adapter au mieux des intérêts supposés des partis modérés !... Ça n'est pas tout à fait la même chose !

Le projet a pour caractéristique principale la suppression du second tour de scrutin avec certains correctifs et particulièrement l'obligation de voter.

Nous savons tout ce qu'on peut dire contre le scrutin de ballottage. Le juste plaidoyer dressé pour le condamner se peut aisément résumer.

Le second tour fausse les élections. Il crée de la confusion là où il faut de la clarté. En place de bien distinguer les doctrines, il les confond et les étouffe. Au lieu de mettre à part chacune chez soi les diverses opinions, il les trouble et les mélange si bien qu'on ne sait plus pour qui et pour quoi l'électeur a voté. Il fait les partis dépendants les uns des autres alors que l'idéal serait qu'ils fussent autonomes et libres. Le but des élections étant d'interroger le pays sur ce qu'il veut, la consultation devrait être organisée de telle sorte qu'aucun doute ne pût subsister sur le sens de la réponse. Pour cela sont nécessaires des partis nets, bien délimités, ayant chacun sa physionomie, sa tendance affirmée, son programme défini. Entre ces divers reflets de l'opinion le pays devrait pouvoir se prononcer sans équivoque. Assurément, c'est aller à l'encontre de ce but que de pousser par un second tour les partis à des concessions qui les dénaturent et à des alliances qui entravent leur liberté d'action. — A ces inconvénients s'en ajoute un autre non moins grave. Le second tour met la clef de l'élection aux mains d'une minorité. Cette minorité d'appoint indispensable au succès final prend ainsi plus d'importance que la masse électorale du premier tour. Elle pèse d'un poids décisif sur toute la conduite ultérieure du député. Nombre de représentants, pendant les quatre années de leur mandat, se soucient beaucoup plus de ne pas s'aliéner les quelques centaines d'électeurs supplémentaires dont ils ont besoin au ballottage que de bien représenter les huit ou dix mille citoyens qui ont voté pour eux dès le premier tour, qui sont la masse de leur parti et la moyenne de l'opinion. Ils ne font pas la politique de leur majorité.

Ces griefs sont graves. Mais ils ne sont pas nouveaux. On ne les a pas découverts la semaine dernière. Plusieurs fois la Chambre fut mise en demeure de corriger ces abus. Pour cela, il y avait un moyen devant lequel nous l'avons vu hésiter, tergiverser. Finalement elle a reculé se laissant peu à peu amener jusqu'à la veille des élections, à un moment où toutes les solutions semblent être de circonstance.

Car il ne suffit pas de supprimer ces abus en supprimant le second tour. Il faut aussi que cette mesure ne remplace pas un mal connu par un autre plus grave. Il importe que personne ne se sente victime d'une brimade et par conséquent que l'élection assure à chaque parti la représentation à quoi il a droit par son importance dans son pays.

Le système anglais n'est pas bon car il n'est pas juste. Aux élections de 1928 il avait donné aux travaillistes la majorité parlementaire alors qu'ils ne l'avaient pas dans le pays. Aux élections dernières il donne plus de 450 députés aux conservateurs pour six millions de suffrages, alors que pour presque trois millions

d'électeurs les travaillistes ont à peine 50 représentants. On va ainsi d'une injustice à une autre injustice, celle d'aujourd'hui ne réparant pas celle d'hier, et sans jamais aboutir à une expression exacte et fidèle de la volonté nationale.

Tel est pourtant le système un peu corrigé que l'on nous propose aujourd'hui et qu'on voudrait nous faire prendre pour une belle réforme. Comment veut-on que nous ayons confiance en lui ?

Bien imprudents d'ailleurs ceux qui le voteront croyant assurer ainsi la victoire à tel ou tel parti cher à leur cœur. On ne sait pas du tout ; on ne peut pas savoir celui qu'il favoriserait. C'est de l'inconnu et qui porte en lui bien des surprises douteuses...

En tout cas, il est certain qu'il ne garantit pas la justice électorale, fondement d'une démocratie bien organisée. Faute d'avoir osé faire à temps la véritable réforme, la Chambre s'est interdite de nous blâmer au dernier moment une improvisation dont elle ne sait pas elle-même ce qui en sortirait !

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ÉCRIT

## Ce que serait la Paix

Si l'humanité arrive à se tirer du mauvais pas actuel ; si les hommes comprennent qu'il vaut mieux s'entraider que s'entre-tuer, un avenir plein de félicité est en récompense.

On peut aujourd'hui déterminer cet avenir avec une suffisante certitude. L'ouvrier s'élèvera par degrés au confort dont jouissent maintenant les classes aisées ; sa part augmentera sensiblement et la lutte de classes deviendra sans objet.

L'idée de monopole sera partout tenue en échec. Les gouvernements seront véritablement démocratiques. On arrivera, pour les affaires municipales ou d'Etat, au referendum ou à quelque chose d'équivalent. Le travail aura des moyens faciles et honnêtes d'exercer son influence sur les actes des gouvernements. Les excès de sa part ne seront pas à craindre. Ce ne sera pas un prolétariat, mais un corps d'ouvriers qui aura des intérêts considérables dans l'industrie ; leurs salaires leur permettront de faire des économies, qu'ils auront la possibilité de placer sûrement et avantageusement, ce qui les rendra « conservateurs » dès que la sécurité de leur épargne sera en question. Cet enrichissement des humbles ne nuellera en aucune façon les inégalités de fortune. Mais il y a des limites au bien-être personnel, et l'augmentation du gain des travailleurs leur sera infiniment plus sensible et plus précieuse que l'accroissement de leurs trésors ne le sera aux riches. Les biens seront inégaux, mais on approchera de plus en plus de la égalité de la bien-être.

Un des traits les plus séduisants de la démocratie de l'avenir, sera la diffusion de la culture intellectuelle. Les joissances de l'esprit sont parmi les choses que l'ouvrier pourra se procurer à bas prix. Et, ce qui vaut encore mieux, une fraternité d'un type supérieur sortira de tous ces progrès.

Quand les hommes sauront se regarder avec respect et affection, en dépit de la compétition et des différences de fortune, il y aura vraiment de la virilité dans ce sentiment fraternel.

Le plus humble, d'ailleurs, sera à même d'atteindre à l'élevation politique, sociale et intellectuelle, tout autant, sinon plus, que le capitaliste.

Et de cette démocratie sortira une aristocratie de mérite personnel : résultat le plus beau que l'évolution puisse donner et que l'imagination puisse concevoir.

Jean GAULOIS.

## Négociations franco-belges

D'importantes négociations commerciales vont s'ouvrir aujourd'hui, à Paris, au ministère du Commerce, entre délégués des gouvernements français et belge, en vue d'apporter certains aménagements dans les relations économiques des deux pays.

Les négociateurs examineront surtout la question des contingents établis à l'importation de plusieurs catégories de produits belges en France, notamment : les engrais azotés, le charbon, le vin, le poisson, la viande sur pied et abattu, et différentes denrées agricoles.

## Informations

### Election législative

Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris, afin de pourvoir au remplacement de M. Paul Escudier, décédé :

Inscrit, 9.112 ; votants, 6.053 ; blancs, et nuls, 204. Ont obtenu :  
MM. Adrien Oudin, rép. U. N., 2.875 ; Gérard, rép., 2.200 ; Archer, rép., 825 ; De Laoste, rép. ind., 504 ; Erlich, rép. ind., 421 ; Bloch, S. F. I. O., 338 ; Blum, r.-s. ind., 171 ; Sauvage, com., 212 ; Armengol, r. ind., 7 ; Boyer, r. lib., 44 ; Menteau, 4 ; Gastaud, 2 ; Divers, 26. Il y a ballottage.

### Le Crédit Agricole

La Commission sénatoriale de l'Agriculture a entendu M. André Tardieu, ministre de l'Agriculture, au sujet d'un projet de loi, auquel le Conseil des ministres avait donné, le matin, son approbation, et qui a trait à l'octroi d'un crédit de cent millions à la Banque de la Société des Agriculteurs de France qu'il s'agit de renoueler.

### L'Italie et les produits français

Suivant un communiqué du ministre des Finances, à partir du 16 décembre, un contingentement est établi sur l'importation des produits suivants, d'origine française : vins mousseux, cognac en fûts, cognac en bouteilles, liqueurs en fûts, parfums alcoolisés et non alcoolisés, dentelles en coton, savon parfumé et mercerie de luxe.

### En Espagne

Le président du Conseil espagnol, sortant du palais présidentiel a déclaré qu'il avait remis la démission du Cabinet au Président de la République. Il a convoqué ensuite les ministres à la présidence du Conseil.

### En Allemagne

La transmission du discours de M. Hitler aux Etats-Unis par radio n'ayant pu avoir lieu, l'agitateur a fait remettre samedi matin à des représentants de la presse américaine une note disant notamment :

« Le discours de M. Hitler est dirigé contre le bolchevisme et le traité de Versailles et contre le militarisme français. Il est dirigé contre la « honte noire » sur le Rhin et se prononce pour la paix en Allemagne et la paix en Europe.

« Mon parti, aurait dit textuellement M. Hitler, reconnaît la propriété privée, les contrats privés, les dettes privées, mais il ne reconnaît jamais les dettes publiques, les « tributs » imposés à l'Allemagne pour la maintenir dans un état de perpétuelle banqueroute. »

### Contre la guerre

Les gouvernements allemands et portugais viennent de signer la convention générale en vue de développer les moyens de prévenir la guerre ; convention établie à Genève, le 26 septembre 1931.

A ce jour la convention a été signée par douze Etats : Allemagne, Autriche, Belgique, Colombie, Espagne, Grèce, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Uruguay.

### La situation en Allemagne

M. Dietrich, ministre des finances, a exposé samedi soir les deux grands principes qui ont présidé à l'établissement de la dernière ordonnance de détresse : d'une part, l'abaissement des prix de revient allemands et du coût de la vie ; d'autre part, l'équilibre des budgets du Reich, des Etats particuliers et des communes.

L'ordonnance a réduit de 10 0/0 les prix qui ne voulaient pas baisser, les traitements et salaires, le prix des loyers et, corrélativement, le taux d'intérêt des revenus fixes.

Pour l'équilibre des budgets, le relèvement de la taxe sur le chiffre d'affaires, portée de 0 fr. 35 à 2 0/0, et qui produira cinq milliards et demi de francs de plus, y pourvoira.

### Le conflit sino-japonais

On croit savoir que les autorités militaires japonaises préparent l'envoi, par l'entremise des milieux diplomatiques de Pékin, d'un ultimatum au maréchal Tchang Hsue Liang, accusant celui-ci d'aider les bandits à s'unir aux troupes chinoises pour troubler la paix et menacer les biens et les existences des Japonais.

Le maréchal sera averti que le Japon prendra des mesures énergiques si, dans un délai déterminé, il ne se retire pas derrière la Grande Muraille et ne cesse pas ses intrigues.

### Le budget américain

Le président Hoover a fait, devant le Congrès, sa déclaration annuelle sur le projet de budget. Il a déclaré qu'à moins d'une augmentation d'impôts, le déficit de la Trésorerie américaine s'élèvera à 4 milliards 400 millions de dollars à la fin de la prochaine année. Ce déficit est représenté par une somme de 902 millions de dollars pour l'année dernière, de 2 milliards 123 millions pour l'année en cours et de 1 milliard 417 millions pour l'année prochaine.

### Les dettes interalliées

M. Mills, sous-secrétaire d'Etat à la Trésorerie, a demandé aux chefs des deux partis du Sénat de se mettre d'accord sur les termes d'une déclaration aux nations européennes autorisant ces dernières à suspendre le paiement de ces dettes en attendant la ratification du moratoire.

M. Mills a déclaré qu'aucune communication ne serait faite aux nations intéressées. M. Stimson sera simplement chargé d'expliquer verbalement aux représentants des puissances, et au cas seulement où ceux-ci feraient un démarcage, que le gouvernement américain ne s'attend à aucun paiement à l'échéance du 15 décembre, vue que la ratification du moratoire est encore en suspens.

### EN PEU DE MOTS...

— En 1931, alors que 16.000 étrangers sont entrés aux Etats-Unis, 40.000, pour la plupart Européens en sont partis.

— A Montagnac (Lot-et-Garonne), le plancher de la salle du premier étage d'un café où se trouvaient des consommateurs s'effondra sur le rez-de-chaussée où un bal avait lieu, 15 personnes ont été blessées très grièvement.

— Le lord-maire de Londres a fait connaître que l'on envisage la construction d'un aérodrome suspendu au-dessus de la gare de Charing Cross.

— La tempête sévit avec violence en Méditerranée. On signale que plusieurs bateaux ont fait naufrage et qu'il y a de nombreuses victimes.

— On a arrêté à Paris un banquier de Calais, nommé Jean Chenat, dont le passif est de 3 millions.

— L'œuiste Norman Fleming, de l'hôpital du Prince de Galles, à Londres, après 8 opérations a rendu la vue à une aveugle de naissance, miss Olga Hennigen.

## NOS ÉCHOS

### Coup de force.

Il est un événement qui a passé quelque peu inaperçu, mais dont la répercussion amène à une situation fort grave. On a pu constater que depuis que M. Doumer et M. Laval sont à la tête du Gouvernement, l'Auvergne est à l'ordre du jour, elle devient la première province de France, et les Auvergnats de Paris, qui peuplent actuellement une bonne part de la capitale, se remuent de plus en plus pour célébrer cet événement.

Et ceci est très bien. Mais où les Auvergnats vont un peu fort c'est lorsque, dans le désir de domination qui se gagne, prétendant, avec le pouvoir, ils mettent le main sans crier gare sur les pays environnants, avec la complicité certaine des pouvoirs publics. Gascons et Languedociens ne sont pas contents. N'ont-ils pas constaté qu'au dernier banquet des Auvergnats à Paris, l'Auvergne avait, en même temps qu'un menu copieux, tout simplement absorbé l'Aveyron.

Le vieux Rouergue cependant n'était pas d'Auvergne, que l'on sache ! Espérons que cela ne finira pas par une guerre civile.

Mais, Dieux ! que les Auvergnats ont un bel appétit !

### De la Guyane à Auch.

M. Lautier, député de la Guyane, ne peut s'y représenter aux prochaines élections. Au lendemain de la disparition tragique de Jean Galmot, écrit « Panurge », le directeur de l'Homme libre a été condamné à mort à Cayenne. Comme il ne désire en aucune façon que ce jugement soit exécuté, il a décidé de ne plus jamais traverser l'Océan.

Il a cherché en France un siège. Ce n'est pas chose facile. Enfin il croit avoir trouvé. M. Lautier se présentera dans le Gers. Le plus plaisant, c'est que son introducteur à Auch n'est autre que d'Artagnan. Quand il était sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, M. Lautier s'était beaucoup occupé de la statue de d'Artagnan. Il avait promis de venir l'inaugurer lui-même. Mais, le jour fixé pour l'inauguration, M. Lautier n'était plus ministre.

Il espère que d'Artagnan ne lui en sera pas moins un précieux auxiliaire. M. Lautier ne se vante-t-il pas d'ailleurs d'être parfois Gascon. Mais qu'il prenne garde. A Gascon, Tristan et demi !

### Landru et Gaston Bernard.

M. de Moro-Giafferri contacta dernièrement dans une soirée quelques anecdotes sur Landru :

— Figurez-vous, disait-il à Tristan Bernard, qu'un second jour des assises à amusant que toute la salle se prit à rire ; Landru alors s'exclama : « Au moins le public ne s'ennuie pas, il me prend pour Tristan Bernard... pour rire ainsi à tout ce que je dis ! »

Puis on parla d'autre chose, à la fin de la soirée, M. de Moro-Giafferri et Tristan Bernard quittèrent la salle ensemble : — Je me suis bien amusé tout à l'heure

## LA CORDIALITÉ INTELLECTUELLE GRACE A LA T. S. F.

La Radio qui prend une extension sans cesse croissante, va devenir d'ici peu, une des nécessités de la vie moderne. On a compté qu'aux Etats-Unis une famille sur trois avait une auto, et une famille sur trois avait un appareil de T. S. F.

Aussi, après une longue période d'attente, et surtout de pillage dans tous les domaines artistiques une réglementation commence-t-elle à s'installer, encore hésitante, surtout au point de vue international.

Le Ministère français est pressenti par tous les groupements intéressés de réaliser enfin les statuts de la Radio-diffusion avec des droits d'auteur normaux. On y arrivera sous peu et la T. S. F. sera alors pour les travailleurs de la Pensée, généralement si mal partagés, une source d'appréciables gains.

Les radio-reportages, déjà, deviennent une des formes nouvelles, concrètes et essentielles, bientôt du journalisme.

« C'est, écrit très justement Louis Hippeau, dans l'Européen, la formule à la mode en radiophonie. Il n'est question que de faire sortir le microphone du studio. Comprenez par là qu'on essaiera de capter loin du studio d'émission, des bruits, des sons et les commentaires d'un reporter qui nous décrit le spectacle que ces sons et bruits accompagnent.

On a commencé, en France, par radio-reporter les matches sportifs, et même, on a eu du mal à arracher le radio-reportage aux sports qui semblaient l'avoir définitivement accaparé.

Mais, désormais, on a compris chez nous qu'il peut être intéressant de radio-reporter des scènes de toutes sortes prises un peu au hasard dans la vie. »

Il est intéressant de voir que, en Pologne, avant tous les autres pays, le journalisme radiophonique tient une place considérable.

Au poste de Katowicz, M. Tymieniecki, un journaliste qu'on peut qualifier de vraiment moderne, a cherché une application plus étendue encore qu'ailleurs de cette presse d'un nouveau genre. Son but est d'établir un contact par la T. S. F., et ensuite une correspondance entre des êtres qui ne se connaissent pas, mais qui peuvent se comprendre et devenir des amis. Il estime que son poste, aux résonances innombrables, peut et doit émettre une sorte de « journal complet », de journal qui est le lien entre la grande famille de ses auditeurs.

Aussi a-t-il fondé une « boîte aux lettres » peu banale où tous les Katowicards sont invités à lui exprimer leurs idées, à lui proposer des textes intéressants, à faire des appels de toutes sortes, — bien entendu dans la plus absolue correction, et en dehors

quand vous avez parlé de moi à propos de Landru ! fit l'écrivain à l'avocat, je ne connaissais pas cette anecdote !

Alors M. de Moro-Giafferri simplement : — Je pense bien... je viens de l'inventer !

### Chômage chez les rois.

Le roi d'Angleterre joue à la « bataille » avec le roi d'Italie. Tout en jetant leurs cartes, les souverains évoquent tristement la valse des trônes qui, un peu partout, n'ont pu résister à la grande guerre.

— Vaine époque, dit l'Italien. — Oui, répond l'Anglais. Bientôt, il

### LES QUESTIONS DU JOUR

de toute politique. Ce que cherche M. Tymieniecki, c'est à profiter de la force de diffusion considérable que peut être la T. S. F., pour « remuer des idées » pour sortir des sentiers battus, pour faire de tous ceux qui sont « accrochés » à lui, des collaborateurs éventuels et éventuellement aussi des amis les uns des autres.

Il a donc demandé qu'on lui écrive, qu'on lui écrive beaucoup. Il a estimé logique et profondément utile cette correspondance pour que désormais ses auditeurs innombrables ne restent pas muets devant tous ces bruits qu'ils perçoivent, devant toutes ces œuvres qu'on leur soumet, devant toutes ces actualités auxquelles on les initie, devant toutes ces idées qu'on remue pour eux.

La « boîte aux lettres » de Katowicz est légendaire en Pologne et M. Tymieniecki a la coquette idée de répondre qu'en français à ces correspondants qui lui écrivent de tous les points du monde.

Et c'est un groupement charmant de cordiale sympathie qui fait que ce grand poste polonais peut — sans crainte de susciter l'ennui — émettre chaque jour un véritable journal parlé, un journal complet, avec articles variés, compte-rendus littéraires et artistiques, échos, feuilletons, etc...

Ses auditeurs l'écoutent avec agrément ce qu'il serait impossible d'obtenir en France, où l'on a vite fait de se lasser même des simples informations télégraphiques, données hâtivement, entre deux morceaux de musique.

Les Katowicards, au contraire, attendent avec impatience le moment de leur cher journal « parlé », et, en particulier, celui de la « Boîte aux Lettres ». Les plus intéressantes communications des lecteurs y sont commentées par Papa Stéphane, ainsi que s'est intitulé le maître de Katowicz.

Le lendemain de chaque bavardage quotidien sur les idées de ses chers amis, c'est une avalanche de lettres, avec des questions, des réflexions, des suggestions, lettres que lit attentivement ce journaliste expansif, heureux de relire ces correspondances les unes avec les autres, suivant les sujets traités.

De cette façon, des relations intellectuelles, cordiales, s'établissent vite entre Katowicards, qui se sont connus par la T. S. F. ou plus exactement, par une des premières formules journalistiques suscitées par la formidable invention.

Saluons cet animateur surprenant, qui, dans les premiers pas faits par le journalisme diffusé, nouvelle manière, s'est attaché, ainsi à établir ce que l'on pourrait appeler la « Cordialité Intellectuelle ».

Henry DE FORGE.

n'y aura plus que cinq rois : le roi de cœur, le roi de pique, le roi de carreau, le roi de trefle... et le roi d'Angleterre.

### Le deuxième tour.

Depuis que la Commission du Suffrage Universel de la Chambre a proposé de supprimer, aux élections législatives, le second tour de scrutin, on ergote, dans les couloirs du Palais-Bourbon sur l'opportunité de cette réforme.

— Moi disait M. Le Pévédit, député du Morbihan, j'ai toujours été élu au second tour. Alors, si on supprime un tour je préfère que ce soit le premier.

Le Lisier.

# Chronique du Lot

## Cour d'Assises du Lot

### Incendie volontaire

Audience du 14 décembre 1931

La session des assises du Lot (4<sup>e</sup> trimestre) s'est ouverte lundi matin, à Cahors, sous la présidence de M. Méric, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

La première affaire est celle de Pierre Rodés, demeurant à Prades (commune de St-Cirq-Madelon) inculpé d'incendie volontaire.

L'audience est ouverte à midi. M. Bagnères, substitut, occupe le siège du ministère public. M. Desbiron, du barreau de Gourdon, est assis au banc de la défense.

Il est procédé à l'appel des jurés et à la constitution du jury.

Puis, M. Bonnefous, greffier en chef donne lecture de l'acte d'accusation que voici :

Le 6 septembre 1931, vers 23 h. 30, les époux Lespinasse et leur fille Lespinasse Lucie, épouse Rodés, demeurant à Prades, commune de St-Cirq-Madelon, constatèrent, à proximité d'une maison isolée, leur appartement, un commencement d'incendie qui venait de se déclarer à une meule de paille, située à une dizaine de mètres de leur habitation.

La meule fut incendiée : ce fut une perte de 1.500 fr.

Les soupçons se portèrent sur Rodés, le mari qui vit séparé de sa femme, et qui avait été aperçu, le soir vers 19 h., circulant dans les parages.

A la suite d'une enquête, on apprit que Rodés, en juin 1931, avait menacé sa femme « de mettre le feu aux 4 coins de la maison ».

Rodés, interrogé, nie, et affirme qu'il était, le soir de l'incendie, chez son patron, à Vayrac. Mais cet alibi fut reconnu inexécutoire. Et Rodés avoua être l'auteur de l'incendie.

Il avoua avoir mis le feu aux 2 extrémités de la meule et être resté jusqu'à la fin de l'incendie.

Pour excuser son acte, Rodés prétend qu'il a été l'objet, de la part de ses beaux-parents et de sa femme, de mauvais traitements et d'une totale désaffection. C'est par vengeance qu'il a agi.

### Interrogatoire

M. le Président Méric procède à l'interrogatoire de l'accusé Rodés. Sur le banc d'accusé, devant deux gendarmes, derrière son défenseur, Rodés est assis. Il regarde, hébété, les personnes qui sont devant lui, les magistrats, les jurés, le public, les journalistes. Figure d'inconscient. Les vêtements qu'il porte sont d'un vestiaire rudimentaire.

Rodés a été examiné au point de vue mental. Il est extraordinaire qu'il soit sur le banc de la cour d'assises. C'est l'opinion publique.

Le Président pose des questions à Rodés. Rodés a-t-il mis le feu à la meule de paille ? Rodés répond : « oui ». Il a mis le feu pour se venger des misères que lui faisaient ses beaux-parents.

L'interrogatoire est sans intérêt, puisqu'aussi bien Rodés avoue tout ce qu'on lui reproche, d'avoir mis le feu à une meule de paille d'une valeur de 1.200 francs.

L'interrogatoire terminé, les témoins sont entendus.

Le maréchal des logis de gendarmerie fait connaître les résultats de l'enquête qu'il fit, au lendemain de l'incendie. L'enquête ne fut pas longue, car Rodés avoua son méfait dès qu'il fut interrogé.

Mme Rodés, la femme de l'accusée est entendue. Elle explique les différends divers qui existaient entre elle et son mari, et elle ne se montre guère aimable à son égard.

Le Président pose une question au témoin : « D'après des témoignages, vous n'étiez pas sérieuse. — La femme se rebiffe : « Qui l'a dit ? » « Ce sont les déclarations de personnalité de la commune », répond le Président. — « Pourquoi n'avoir pas fait citer ces témoins ? »

La femme Rodés se retire. Son père, M. Lespinasse est appelé. Il n'est pas tendre pour son gendre. Le Président demande : « Pourquoi faisiez-vous des scènes à Rodés ? » — « Parce que nous n'étions pas contents de lui. Il y a 4 enfants à la maison et c'est nous qui les gardons et les élevons. »

Cependant, Rodés a donné en 3 ans 7.000 francs pour leur entretien, dit le Président.

Sur question, le témoin dit que sa propriété a une superficie de 12 hectares, qu'il a un cheptel assez important. Mais il y a des hectares en friche.

Pourquoi ne pas avoir gardé Rodés, alors que celui-ci a été obligé d'aller travailler chez un autre propriétaire ?

Le Président demande : « Votre gendre s'enivrait-il ? »

Lespinasse répond qu'il est un peu sourd et qu'il ne comprend pas.

Le Président : « Votre gendre buvait-il ? quand il rentrait, était-il « bondat » ? »

Le témoin répond : « Qu'ouqués cots ; mais toubahô pas ! »

M. Arteil, propriétaire à Veyrignac, occupait comme ouvrier agricole l'accusé. Rodés était à son service et vivait chez lui, depuis qu'il avait été chassé de la maison de ses beaux-parents.

M. Arteil déclare que dans la nuit de l'incendie, Rodés était rentré tard

à Veyrignac. Mais il n'avait attaché aucune importance à cette rentrée tardive. Ce n'est que le lendemain, quand les gendarmes vinrent enquêter chez lui, et interroger Rodés, qu'il déclara que celui-ci était rentré tard dans la nuit à Veyrignac, contrairement à ce que disait l'accusé qui affirmait qu'il n'était pas sorti.

Toutefois, M. Arteil donne de bons renseignements sur Rodés qui est un excellent et consciencieux travailleur.

« Rodés était souvent, très distrait ; il avait l'air soucieux. Il pensait à sa famille ! Le témoin affirme que, pour sa part, il n'a jamais vu l'accusé en état d'ivresse, et il ajoute que les voisins blâmaient les parents et sa femme de refuser de le recevoir chez eux.

Le Président pose une question : « Sa femme était-elle... fidèle ? » Réponse : — « Non ; c'est le contraire, dit-on. Mais moi, dit le témoin, je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est qu'on l'appela « la femme communale » ! »

Le témoin ajoute qu'il a lu une lettre adressée à Rodés par sa femme qui lui déclarait qu'elle « préférerait se tuer plutôt que de revenir avec lui. »

Mme Lespinasse belle-mère de l'accusé, est appelée. « Vous êtes, dit le Président, dispensée de prêter serment. Mais bien que vous soyez la belle-mère, dites la vérité. »

Mme Lespinasse prend la parole. « J'ai à reprocher à mon gendre que chaque fois qu'on lui parlait, il se fâchait. Il ne pouvait pas s'entendre avec mon mari et un jour, il s'est disputé avec lui : « Sors de la maison ! » Il a battu mon mari, l'a blessé à la figure. Alors, nous avons mis Rodés à la porte de la maison. »

Mme Lespinasse parle de la soirée où eut lieu l'incendie. C'est elle qui, la première, vit la fleur sinistre.

Avec sa fille, ses enfants, elle se rendit sur les lieux où arrivèrent les voisins. Il n'y avait rien à faire. Tout secours était inutile.

Comment le sinistre avait-il éclaté ? Qui donc a pu mettre le feu ? Mme Lespinasse déclare : « Si nous avions su que ce fut Rodés qui avait fait le coup, nous n'aurions rien dit, nous n'aurions pas porté plainte, cause des enfants. »

L'audition des témoins est terminée. L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, M. Bagnères, le jeune et sympathique substitut du procureur de la République prononce son réquisitoire. Les faits sont établis, l'accusé les reconnaît. Rodés a, volontairement, mis le feu à la meule de paille, par vengeance contre ses beaux-parents et sa femme.

Mais, M. Bagnères, tout en demandant aux jurés de prononcer une condamnation, déclare qu'il ne s'oppose pas à ce que l'on accorde des circonstances atténuantes à l'accusé.

La cause est entendue : M<sup>rs</sup> Desbiron, qui fait ses débuts à la barre de la Cour d'assises du Lot, présente la défense de l'accusé. Sa plaidoirie fut simple, mais nette. En termes excellents, il dépeignit la situation matérielle et surtout morale de l'accusé et demanda aux jurés un verdict d'acquiescement.

Le jury, après quelques minutes de délibération, rendit un verdict négatif.

Rodés a été acquitté.

### Incendie volontaire

Audience du 15 décembre 1931

Encore une affaire d'incendie volontaire est appelée à cette audience qui est ouverte à 10 h., sous la présidence de M. Méric, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

C'est l'affaire du nommé Lescure Etienne, cultivateur à Salles (commune de Rouffilhac), âgé de 47 ans, inculpé d'incendie volontaire.

L'accusation est soutenue par M. Combidieux, substitut du procureur de la République.

M<sup>rs</sup> Faugères, du barreau de Figeac, présente la défense.

Après la constitution du jury, M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation suivant :

Le 21 juillet 1931, vers 21 h. 30, des habitants de Belmont-Bretenoux apercevaient des flammes s'élever au-dessus du corps de bâtiment du Garric, appartenant à Lescure. Ils accoururent sur les lieux et constatèrent que le feu avait pris aux quatre coins de la grange et s'était communiqué si rapidement à la maison, que tout secours paraissait inutile. D'autres témoins remarquèrent, en outre, que l'on avait asséché l'étang qui se trouve à 80 mètres du corps du bâtiment.

Le bâtiment et une quantité de foin évalué à 3.000 fr., appartenant à M. Peyret, ont été détruits.

Les gendarmes de Bretenoux et de St-Céré procédèrent à une enquête. Ils découvrirent, dans le corridor de la maison incendiée, un bidon à essence ; ils interrogèrent Lescure, qui avoua avoir mis le feu. Il avait, dit-il, allumé un peu de foin qui se trouvait dans le corridor de la maison dont il ferma la porte à clef. Il partit ensuite et se rendit chez ses parents à St-Vincent-du-Pendit.

Lescure renouvela ses aveux au début de l'information, le 6 août 1931 ; mais le 21 août, il revint sur ses aveux. Aujourd'hui, il proteste de son innocence. La rumeur publique dit que si Lescure a mis le feu chez lui, c'était pour toucher les primes d'assurances

## La truffe à l'honneur

Le dimanche 22 novembre 1931 un déjeuner quercynois dont le succès a dépassé les prévisions les plus optimistes a été donné à la section gastronomique du Salon d'automne à Paris par MM. Descomps et Martal, propriétaires de l'Hôtel Ste-Marie à Rocamadour.

315 gourmets y ont dégustés les foies gras truffés, les omelettes aux truffes et autres merveilles gastronomiques. Environ 700 personnes, qui désiraient prendre part à ce déjeuner ont dû être refusées faute de place, au Restaurant du Grand Palais.

Nous ne voulons pas douter que les talents culinaires des vatel's précipités ont assuré le succès de ce déjeuner. Mais il est incontestable que la truffe, ce « diamant de la cuisine », y a contribué pour une large part. Et quelle truffe, chers lecteurs ? Celle du Quercy ! oui, celle de nos causses que l'on trouve sur les marchés de Cahors, Martel, Limogne, Lalbenque, Catus, Salviac et d'ailleurs et qui, avec celle du Périgord a une renommée universelle.

Mandataires, hôteliers, commerçants et particuliers qui désirez avoir des produits parfumés et savoureux consommez la truffe du Périgord-Quercy.

Trufficulteurs qui désirez faire connaître la qualité de vos produits adhérez au Syndicat des Trufficulteurs, seule organisation capable de défendre vos intérêts les plus immédiats.

S'adresser à M. Malique Louis, trésorier à Regourd, par Cahors.

### Contributions indirectes

M. Cayssalier Emile de Cahus, est nommé receveur-buraliste à Concoats.

### Décoration posthume

L'insigne et la médaille commémorative serbe de la grande guerre viennent d'être attribués à notre regretté compatriote Jean-Antoine Verdier, de Vayrac.

L'insigne et la médaille ont été envoyés par le roi de Serbie et remis à la famille de M. Verdier.

qui lui permettraient de payer les dettes qu'il avait contractées. Sa propriété du Garric était assurée depuis longtemps, mais il avait assuré pour une somme de 34.000 francs le mobilier et le matériel agricole. Le 25 mars 1931, Lescure avait contracté une nouvelle police d'assurance, à titre de complément de garantie, il avait assuré sa maison et sa grange déjà garanties pour 34.000 fr., pour une somme supplémentaire de 30.000 fr.

Le 20 juin 1931, Lescure achetait le domaine de Salles (Rouffilhac), pour la somme de 70.000 fr., sur lesquels un acompte de 30.000 francs avait été payé au vendeur, grâce à un prêt consenti à Lescure. A cette date, la situation passive de Lescure, d'après ses déclarations s'élevait à la somme de 110.000 fr.

Le lendemain de sa prise de possession du domaine de Salles, Lescure déménagea du Garric et transporta à Salles la presque totalité de son mobilier et du matériel agricole.

Et comme il ne trouvait pas d'acquiescement du Garric, Lescure l'incendia pour toucher l'assurance.

L'incendie allumé, Lescure se rendit à St-Vincent-du-Pendit, pour se créer un alibi.

Toutefois, Lescure a signé les 18 et 25 août aux Compagnies d'assurances un désestimation de toute demande d'indemnité ; dans une de ces déclarations, il se reconnaît l'auteur volontaire du sinistre.

Soumis à un examen mental, Lescure a été reconnu responsable. Il n'a pas d'antécédents judiciaires et les renseignements sur son compte ne lui sont pas défavorables.

### Interrogatoire

Il est procédé à l'interrogatoire de l'accusé Lescure. Lescure se défend avec animation contre l'accusation dont il est l'objet. Ce n'est pas vrai, dit-il ; l'incendiaire, ce n'est pas lui.

A toutes les questions qui lui sont posées, il répond toujours de la même façon : « Je n'ai pas mis le feu. »

Les témoins sont appelés.

Le gendarme Ser, de la brigade de Bretenoux, le maréchal des logis chef Veissières, de la brigade de St-Céré, viennent déposer qu'au cours de l'enquête qu'ils firent le lendemain de l'incendie, Lescure avoua que c'était bien lui qui avait « fait le coup ».

Lescure proteste.

Et puis, d'autres témoins sont entendus, MM. Peyret, Lasalle, Mazet, qui n'apportent aucun renseignement précis.

Les agents d'assurances de la Compagnie à laquelle Lescure s'était assuré viennent déclarer que Lescure a renoncé à son assurance.

M. le Docteur Monchellat, chef de l'Asile d'aliénés d'Agen, a examiné l'accusé. Il déclare que Lescure est entièrement responsable. Il parait que la mère de Lescure fut internée à l'Asile.

M<sup>rs</sup> Faugères, défenseur de Lescure, donne lecture d'une lettre d'un témoin, MM. Larribe, qui a connu pendant la mobilisation, Lescure.

M. Larribe affirme qu'à son avis, Lescure est un « timbré », un « piqué ».

A 12 h. 15, tous les témoins sont entendus. L'audience est levée. Elle sera reprise à 14 heures.

## CAHORS

### SOIRÉE POÉTIQUE

L'extrême abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro le compte rendu de cette superbe manifestation artistique dont nous ne pourrions parler aujourd'hui avec le développement qu'elle mérite.

Mais nous tenons à dire qu'elle fut splendide et qu'elle a obtenu, devant un public enthousiaste, un succès sans précédent. Les « Amis du Beau Vieux Quercy » ont droit aux plus chaleureuses félicitations.

### Assurances sociales

M. Troumpel, directeur du service départemental du Lot des Assurances sociales, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> août 1931. Nos félicitations.

### Syndicat des Trufficulteurs

Le bureau syndical poursuivant ses tournées de propagande se rendra dans les communes suivantes aux dates et heures indiquées ci-après : Catus, le 17 décembre, à 15 heures, Salviac, le 21 décembre, à 14 h.

Les trufficulteurs de ces communes et ceux des environs sont priés d'assister nombreux à la conférence que donnera M. Ilbert Louis le nouveau président du syndicat.

Nous sommes en mesure d'annoncer qu'à compter du 21 décembre prochain le conseil municipal de Catus a décidé qu'un marché aux truffes aurait lieu tous les lundis.

Ce marché a été créé à la suite des démarches faites par le syndicat des trufficulteurs auprès de M. le maire de Catus. Ce dernier a bien voulu prendre l'initiative de cette création devant le conseil municipal de cette commune.

Le bureau du syndicat est heureux d'avoir pu ainsi satisfaire les désirs d'un grand nombre de trufficulteurs de la région de Catus et en remercie M. Delpech ainsi que toute l'assemblée municipale.

### Obsèques

Lundi matin ont été célébrées à Cahors les obsèques de M. Paul Blanc, imprimeur à Toulouse, décédé à l'âge de 40 ans.

M. Blanc comptait de nombreux amis dans notre ville dont il était originaire et où son père avait été pendant de longues années typographe.

Une assistance nombreuse a suivi le convoi funéraire au cimetière où a eu lieu l'inhumation.

Nous adressons à Mme Blanc, à la famille nos bien vives condoléances.

## EDEN

Du MARDI 15 au DIMANCHE 20

(Jeudi et Dimanche matinée)

Semaine de grand gala

CHARLIE CHAPLIN

DANS

## LES LUMIERES DE LA VILLE

La plus merveilleuse des productions cinématographiques. Drame sentimental plein d'esprit, de satire et d'humour, à la portée des grands et des petits, des intelligents et des simples. La seule production qui se passe de commentaire et pour laquelle Charlot a reçu la Légion d'honneur.

Actualités parlantes : Fox Movietone

Les Quatre Jambes : Charmante comédie, entièrement parlante française, avec la regrettable Janie Marèse.

Location gratuite. Il est prudent de retenir ses places, la location étant très avancée.

## PALAIS des FÊTES

SEMAINE DE GRAND GALA

Mardi 15, Mercredi 16, Jeudi 17,

Samedi 18, Dimanche 19

(Matinées : Jeudi et Dimanche)

## LE ROI DES RESQUILLEURS

Grand film parlant français

AVEC

Georges MILTON

Le roi des comiques

Un petit chef-d'œuvre de dessin animé :

## MICKEY GAUCHO

Actualités Pathé, sonores et parlantes.

En raison de l'importance de ce programme, le prix des places sera augmenté de 3 fr. 50.

Location gratuite. Téléphone 276.

### Justice de paix

Par décret du 8 décembre 1931, la justice de paix de Lalbenque est réunie à celles de Cahors, nord et sud, sous la juridiction du juge de paix de Cahors.

M. Guyot, juge de paix de 4<sup>e</sup> classe à Lalbenque est nommé à Catus.

### Jugement réformé

La Cour de Cassation vient de réformer un jugement de Cahors condamnant à 16 francs d'amende un jeune homme, nommé Desoncles, qui avait tiré un coup de fusil sur un de ses voisins, en décembre 1928, nommé Ardaillan.

Desoncles affirmait qu'il était en état de légitime défense. Il fit appel. Le Parquet, également. La Cour d'appel d'Agen condamna Desoncles à 3 mois de prison avec sursis.

La Cour de Cassation a cassé l'arrêt et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Bordeaux.

### Armée

MM. le Capitaine Dadour, rapatrié d'Indochine, le Lieutenant Cluzon, et l'adjudant-chef Condamine, rapatrié de l'Afrique Occidentale Française, sont affectés au 16<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais.

Le caporal Martin, du 16<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais est nommé brigadier armurier.

### Postes

M. Pélassié, facteur des Postes à St-Matré, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

### Service vicinal

Sont nommés cantonniers dans le Lot : A. Cajarc, M. Paul Lavaysse, en remplacement de M. Miramon, décédé ;

A Fontanes, M. Delcros, en remplacement de M. Pezin, démissionnaire ; A Soucirac, M. Cambon, en remplacement de M. Jarguel, admis à la retraite.

### Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Etienne Delcros, instituteur honoraire, décédé à Cahors, à l'âge de 72 ans.

Nous adressons à Mme Veuve Delcros, à sa fille, Mlle Delcros, professeur à l'Ecole Normale d'institutrices, à Mme Lisois, institutrice et à toute la famille nos bien sincères condoléances.

Dans la nuit de dimanche est décédé M. Cabanes, négociant, bien connu dans notre ville. Cette mort a provoqué de vifs regrets parmi tous ceux qui connaissaient M. Cabanes.

Nous prions Mme Cabanes, Mme et M. Deltell, la famille de vouloir bien agréer nos vives sympathies.

### Orphelin de Cahors

Les membres exécutants sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu mercredi, 16 courant, à 9 heures précises au siège, café de la Promenade.

## Chronique des Théâtres

C'est le 23 décembre, à 20 h. 45, qu'aura lieu la grande soirée Cadurcienne, avec le concours de la Troupe officielle du Théâtre Régionaliste, et de M. Gaston Perny, du Théâtre National de l'Odéon, entourés d'un groupe d'enfants des Ecoles, qui paraîtront au Prologue de la pièce locale, qui sera représentée à ce gala unique. Tous nos concitoyens ne manquent pas d'aller voir cette œuvre dans laquelle on reconnaît des « types » que l'on croit tous les jours et dont les scènes se passent sous les toits de Cahors.

Voilà de la gaieté en perspective. Il sera prudent de retenir ses places.

*Caletiers de déshérités*  
*Vous avez tout*  
*l'espoir à me pour*  
*l'œuvre demandée*  
*Notre chère et noble*  
*œuvre sera*  
*conservée*  
*avec une*  
*soigneuse*

### Comité des Ponts

Le Comité des Ponts, constitué pour la réalisation d'un programme de ponts à construire sur le Lot, se réunira à Conduché-Gare pour étudier la question de la construction d'un pont entre Saint-Cirq-Lapopie et Cahors.

Déclaration des Pigeons voyageurs

Les éleveurs de pigeons voyageurs sont informés qu'ils doivent avant le 1<sup>er</sup> janvier 1932 se présenter à la Mairie pour y faire une déclaration indiquant le nombre de pigeons voyageurs qui sont élevés dans leurs colombiers et les directions dans lesquelles ils sont entraînés. Les déclarations devront produire en même temps le carnet qu'ils tiennent à jour par application de l'article 4 de la loi du 18 février 1927.

### Chauffard écrasé

Nous avons relaté qu'un propriétaire de Gramat, fut renversé sur la route de Figeac par une auto, et que le chauffeur ne daigna pas s'arrêter.

Une enquête, habilement menée par la gendarmerie a été concluante. Le chauffeur, habitant Calès (Lot), a été pincé. Il a reconnu les faits. Procès-verbal a été dressé.

### Cambriolage

Dans la nuit de samedi, un malfaiteur est entré dans l'épicerie de M. Salesses, à Laresses, a ouvert le tiroir-caisse et a emporté 500 francs. Plainte a été portée.

### Trouvaillé

# DÉPÊCHES

Paris, 15 heures 12.

## Au Japon

De Tokio. — M. Yoshizane a été appelé pour recevoir le portefeuille des Affaires étrangères du Japon.

**La révision des réparations.** — De Berlin. — On annonce qu'une conférence relative à la révision des réparations se tiendra le mois prochain à Bruxelles.

**Une statue monumentale à Lénine.** — De Moscou. — Une statue monumentale de Lénine, plus haute que celle de la « Liberté », de New-York sera érigée à Léninegrad.

## En Roumanie

De Budapest. — Le prince Nicolas de Roumanie est arrivé à Bucarest, se rendant à Munich. Il a déclaré avoir renoncé à ses droits et privilèges royaux, ainsi qu'à son rang dans l'armée.

## Tirage d'obligations

Au tirage de la ville de Paris 4/0/1930, le numéro 1.558.645 gagne un million. Le numéro 444.245 gagne 500.000 fr. Le numéro 53.645 gagne 250.000 fr.

## A la Chambre

Dans le scrutin sur le renvoi à la Commission du projet relatif à la convention de la Banque de France, le Gouvernement a posé la question de confiance. Les députés du Lot ont voté l'ordre du jour de confiance.

## AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve DELCROS; Madame Veuve LISOS et son fils; Mademoiselle M. DELCROS, professeur à l'École Normale d'Instituteurs, et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

## Monsieur Étienne DELCROS

Instituteur honoraire  
leur époux, père, grand-père, décédé à Cahors, le 11 décembre 1931 à l'âge de 72 ans, et vous prient d'assister aux obsèques qui auront lieu le mercredi 16 décembre à 11 heures moins un quart, Réunion maison mortuaire, 2, quai de la Verrière à Cabessut.  
Le présent avis tient lieu de faire part.

## VOS ARTICULATIONS CRAQUENT-ELLES ?

N'en plaignez pas trop, c'est l'indice d'un état arthritique. N'attendez pas que les douleurs des muscles ou des reins s'aggravent. Prenez du Gandol, vous observerez vous-même que vos reins travaillent avec plus de facilité pour éliminer l'acide urique, que vos articulations sont libérées et assouplies. Le Gandol, par le pouvoir spécial qu'il a d'arrêter dans l'organisme la surproduction de l'acide urique, est le dépuratif le plus nouveau pour les arthritiques. Pour 10 jours de traitement, le Gandol en cachets (sans sucre pour l'estomac), vaut 12 fr. 75, Phie Orliac, à Cahors.

## QUI L'A TROUVÉE ?

Perdu entre St-Sauveur-la-Vallée et Cahors, aux environs de Pélacony, une montre marque « Chronométr. Aleur ». Prière de l'envoyer au bureau du journal contre récompense.

## OCCASION

A vendre, cause décès  
moto et petite auto  
S'adresser : RESCOUSSIE, 12, cours Chartrreuse, Cahors.

## RENSEIGNEMENTS

### Des recommandations!

De nombreux lecteurs nous demandent, parfois, des renseignements sur diverses questions les intéressant particulièrement, soit comme commerçants, propriétaires, agriculteurs, c'est-à-dire contribuables.

Voici quelques renseignements utiles qui pourront leur servir.

**Déclaration des véhicules automobiles.** — Dès maintenant, dans les mairies, les imprimés nécessaires à la déclaration de possession ou de perte de véhicule, sont à la disposition des intéressés. La déclaration devra être remise au plus tard le 15 janvier 1932.

**Recensement des chevaux.** — Les propriétaires de chevaux, juments, mulets, mules, qui n'ont plus d'animaux en leur possession ou qui en ont acquis de nouveaux, doivent en faire immédiatement la déclaration à la mairie de leur résidence.

**Révision de la liste électorale.** — Les électeurs nouvellement arrivés dans leur commune, ainsi que ceux non encore inscrits et qui désirent figurer sur la liste électorale de 1932, doivent fournir avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain un certificat de radiation ou de non inscription sur la liste électorale de leur ancien domicile.

**Déclaration des chiens.** — Les propriétaires de chiens dont les animaux ne sont pas encore taxés sont avisés qu'ils doivent en faire la déclaration à la mairie, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1932.

Il est aisé à tous contribuables de prendre connaissance de ces recommandations, et d'en tenir compte.

L'année dernière, à la même époque, des contribuables ayant négligé d'écouter les recommandations ci-dessus, furent obligés de payer une amende. Pourquoi ne pas éviter cette dépense supplémentaire quand on peut se passer de la faire? Dans tous les cas, nous avons cru bien faire d'avertir nos lecteurs que les diverses questions ci-dessus pourraient les intéresser.

### Des délais pour payer les impôts

A la suite de démarches faites par M. Jean Fabry, député de Paris, et auxquelles ont participé les représentants des groupements de commerçants, en particulier la chambre des négociants commissionnaires et du commerce d'exportation et la Fédération des commerçants détaillants, M. P.-E. Flandin, ministre des finances, a adressé, à M. Fabry la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les situations dont la gravité vous a très justement préoccupé ne saurait me laisser indifférent. L'intérêt bien compris du Trésor exige, en effet, plus que jamais, dans les circonstances actuelles, que le recouvrement des impôts soit poursuivi avec modération et discernement, de façon à éviter que les exigences légales du fisci ne provoquent la ruine d'entreprises dont la trésorerie est momentanément gênée, mais qui ont coutume de satisfaire normalement à toutes les obligations envers l'Etat créancier.

Dans cet ordre d'idée, il a été recommandée aux percepteurs d'examiner avec le plus grand soin et dans le plus large esprit de bienveillance, les demandes individuelles de délais dont ils seraient saisis par les contribuables qui feraient preuve de bonne volonté, en versant régulièrement des acomptes raisonnables.

peu près les mêmes que dans notre contrée et termina son exposé par un pressant appel en vue d'une réduction.

Les laitiers à leur tour dirent les nombreuses raisons qu'ils avaient de ne pas baisser leur prix, surtout en cette période d'hiver et firent part à la municipalité de leur regret de ne pouvoir lui donner satisfaction; mais tenant compte de cette intervention ils donneront l'assurance qu'au 1<sup>er</sup> avril prochain, si les circonstances économiques le permettaient ils réduiraient le prix de vente.

M. le Maire ayant fait tout ce qu'il lui était possible légalement de faire ne pouvait que prendre acte de ces déclarations.

**La St-Hubert.** — Notre société de chasse; « La St-Hubert Figeacoise » se réunira en un banquet fraternel, le dimanche 20 décembre.

**Griottes.** — M. Corn, restaurateur au foireil reçu la visite d'un client qui s'installa à table, commanda opérilla, déjeuner, café qu'il apprécia comme il convenait. Au moment de régler la note le client, un nommé Paulin C... de Monbazon (Aveyron) déclara qu'il n'avait pas le sou. M. Corn conduisit ce matin le client au bureau de police où procès-verbal a été dressé.

### Fons

**Accident.** — M. Calacomb, propriétaire à la Pinaré était monté sur un charrette et se rendait à Assier, lorsque, tout à coup il perdit l'équilibre et tomba sur le sol. Dans la chute, il se fit de nombreuses contusions.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

**Foire du 14 décembre 1931 (Mercuriale):** Bœufs de boucherie, 200 fr.; bœufs de travail et d'élevage, 150 à 200 fr.; les 50 kilos; moutons de boucherie, 4 fr.; agneaux de boucherie, 5 fr.; le kilo; pores de charcuterie, 240 fr.; les 50 kilos; porcelets, 30 à 150 fr.; la pièce; poulets, 3 fr. 75; canards, 3 fr. 75; lapins domestiques, 2 fr.; lièvres, 5 fr.; lapins de garenne, 4 fr. 50; oies grasses, vives, 6 fr. 50, plumées, 7 fr.; canards gras, vifs, 6 fr.; plumés 6 fr. 50; foies d'oies, 23 fr.; foies de canards, 20 fr.; truffes 19 fr.; le tout le 1/2 kilo; noix 70 fr.; le sac de 90 litres; blé, 43 fr.; le carlon de 30 litres; seigle, 33 fr.; avoine, 32 fr.; le sac de 80 litres; œufs, 6 fr. la douzaine.

### St-Germain

**Accident.** — Mme Rouquié, l'épicière bien connue de notre localité a été victime d'un sérieux accident. Dans la soirée de samedi, ayant accompagné son mari au garage, elle fit en descendant de l'auto une chute malheureuse au cours de laquelle elle se fractura une jambe. Le docteur Rédules appelé aussitôt prodigua à Mme Rouquié les soins que nécessitait son état. Nous formons, pour elle, les vœux d'une rapide et complète guérison.

### Souillac

**Une visite.** — Mercredi, 9 décembre, les élèves de l'École normale d'instituteurs (section du Lot), au nombre de 17, ont visité les points historiques de notre ville, sous la conduite de M. Soula-Croix, directeur de notre cours complémentaire, et de M. Gary.

Arrivés le matin, ils sont repartis le soir.

### Vayrac

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec regret la mort de M. Lasfargues Jean, menuisier à St-Sol, décédé à l'âge de 75 ans.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

**Foire du 21 décembre.** — Notre foire aura lieu le lundi 21 courant.

Malgré la lenteur des transactions, elle sera amplement approvisionnée sur tous les marchés et les acheteurs y trouveront ce qu'ils désirent.

D'autre part, si la période de beau temps, froid et sec dont nous jouissons continue, nous comptons sur une foire importante.

**Carnet rose.** — Notre population s'est accrue d'une mignonne fillette qui a prénom Huguette, chez les époux Raymond Salvan-Cabannes, à Girard, commune de Duravel. Nous adressons nos vœux de prospérité au bébé et de prompt rétablissement à la jeune maman.

**Recensement des automobiles.** — Nous rappelons que circulaire de M. le Préfet prescrit à tous les possesseurs d'automobiles, non inscrits, de les déclarer à la mairie du 1<sup>er</sup> au 15 janvier au plus tard.

Des imprimés sont mis à la disposition de tous les propriétaires qui s'exposeraient à de grosses amendes, en cas d'abstention.

**Recensement des chevaux, ânes, mulets et voitures.** — Il est également recommandé de déclarer à la mairie la possession des chevaux, ânes, mulets avant le 1<sup>er</sup> janvier 1932. En conséquence tous les propriétaires possesseurs de ces animaux et véhicules devront se présenter pour les faire inscrire dans le courant du mois.

### Prayssac

**Nécrologie.** — Nous apprenons avec regret la mort de Mme veuve Vayssié, décédée à Prayssac, chez son beau-frère, M. Gipoulou, le sympathique directeur du Cours complémentaire.

Nous adressons à M. Gipoulou, à M. Vayssié, adjoint au maire de Puy-l'Evêque, à la famille nos sincères condoléances.

### Saint-Céré

**Etat civil du mois de novembre.** — Naissances. — Jean Vaujour, rue de la République; Pierrette Larrivé à la Maynardie. Mariages. — Néant.

Décès. — Eugénie Moncyan, 68 ans, à Monteil; Joseph Laval, 64 ans hôpital-hospice; Marius Laval, menuisier, 37 ans, rue du Mazel; Germain Siadou, peintre 71 ans, hôpital-hospice; Toussaint James, 62 ans, hôpital-hospice; François Saacrop, industriel, 61 ans place de la République.

**Abattoir.** — Pendant le mois de novembre il a été abattu à l'abattoir de la ville : 3 bœufs, 45 veaux, 2 moutons, 12 brebis, 22 agneaux, ayant produit 8 359 kilos de viande nette consommée à Saint-Céré, plus 220 veaux, un mouton, 57 porcs, ayant produit 18 683 kilos de viande nette expédiée.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

**Le lait.** — La Municipalité de Figeac, qui vient d'obtenir une baisse du prix de la viande, s'est préoccupée de l'importante question du prix du lait. Cet aliment indispensable aux malades et aux enfants est trop nécessaire à la vie pour que son prix laisse notre municipalité indifférente.

Samedi dernier à 10 heures à la mairie de Figeac, M. Loubet, sénateur maire, assisté de MM. Besombes, Bouyssou, Cabridin et Vayssie adjoints, avait réuni les laitiers de notre région. Une quarantaine environ avait répondu à cette convocation.

M. Loubet leur exposa longuement les raisons, qui paraissent susceptibles de faire baisser le prix du lait, baisse désirée par le Conseil municipal et par la population et dont la presse s'était plusieurs fois déjà fait l'écho; il invoqua les prix de vente des régions voisines et dans lesquelles les frais généraux sont à

concours de notre sympathique conseiller général, elle fut vite franchée.

En effet, c'est lundi 21 décembre que se tiendra le nouveau marché, et il en sera de même tous les lundis, jusqu'à la fin des truffes et des foies.

Les acheteurs sont avertis et nul doute que notre nouveau marché ait un grand succès.

Ce jour de foire, 17, nos truffleurs sont avisés qu'à 3 heures, à notre mairie, M. Ilbert leur fera une conférence sur l'intérêt qu'ils ont à se syndiquer.

Nul doute que nos agriculteurs-truffleurs, ne se rendent en foule à ce rendez-vous. Nous en reparlerons.

### Labastide-du-Vert

**Carnet rose.** — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une gracieuse fillette Noëlle-Janine-Marcelle chez Mme et M. Jean Pellet des Lombards.

Félicitations à l'heureux papa et meilleurs vœux à la maman et au bébé.

**Hymène.** — Très prochainement sera célébré à Labastide-du-Vert, le mariage de nos deux compatriotes; Mlle Yvonne Debosque, institutrice résidant à Saint-Caprais, et M. Noël Agié, propriétaire à Labastide-du-Vert.

Nos meilleurs vœux de parfait bonheur aux jeunes et futurs époux.

### Montgesty

**Naissance.** — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de René-Emile, quatrième enfant des époux Mercadier-Bonnafant, au Mas-de-Laborie. Vœux de prospérité à l'enfant et de bonne santé à la maman.

### J. D.

### Luzech

**Obsèques civiles.** — Les voisins de M. Antoine Sudrie furent surpris de ne pas le voir, vendredi dernier, vaquer à ses occupations ordinaires. Inquiets, ils firent ouvrir la porte et on trouva le cadavre de M. Sudrie sur le lit de sa chambre. Les constatations faites par M. le Docteur Pélissier ont permis de conclure à une mort naturelle subite. M. Sudrie, âgé de 75 ans, souffrait depuis quelque temps, de crises cardiaques.

Selon la volonté du défunt les obsèques civiles eurent lieu dimanche dernier, avec le concours d'un grand nombre de citoyens. M. Cavalié, 2<sup>e</sup> adjoint, en quelques mots émus, salua la dépouille mortelle de M. Sudrie qui fut toujours un militant convaincu et ferme.

Nous adressons au petit neveu du défunt, M. Emile Méliard, nos sincères condoléances.

### Castelfranc

**Compatriote.** — Notre sympathique compatriote M. Jean Frézal, fils de Mme veuve Armand Frézal, employé au Métropolitain de Paris est rentré la semaine dernière dans une clinique d'Annières (Seine), pour une opération chirurgicale qui a très bien réussi. Le malade se trouve en bonne voie de guérison. Nos vœux de prompt rétablissement.

### Duravel

**Perception.** — Notre bureau de perception va être enfin rouvert de façon permanente à partir de 1932.

La nomination de M. Escande, percepteur à Montflanquin (Lot-et-Garonne), à notre bureau, presque notre compatriote, parce que fils de M. Escande, maire de Moncabrier, réjouit la population à double titre; aussi, nous en faisons double félicité on lui souhaitant la bienvenue, ainsi qu'à sa famille.

Nous ne saurions laisser terminer l'intérim de M. Cagnac, percepteur à Cazals (Lot), sans reconnaître que malgré le gros travail supplémentaire que lui imposait notre bureau, il s'est efforcé d'en assumer la lourde tâche et la responsabilité avec le plus de dévouement possible.

**L'Agité.**

## Subventions aux Sociétés Sportives

Il est rappelé qu'un crédit de dix mille francs a été voté par le Conseil Général du Lot en vue d'aider et d'encourager les Sociétés sportives du département.

Les Sociétés désireuses de participer à la répartition de ce crédit et qui n'ont pas encore présenté de demande pour l'année 1931 sont priées d'adresser à la Préfecture avant le 3 janvier 1932 une demande contenant les renseignements suivants: Date de fondation de la Société. — Nombre de membres honoraires. — Nombre de membres participants. — Budget (recettes et dépenses) de la société.

## Les Sports

### Les propos de l'Agité

Départ des « Amis » à midi. En cours de route : paris, non pas sur la victoire, qui ne fait aucun doute; mais sur le score.

Je parie 11... Je parie 15... Personne n'osait mettre au-dessus. Et pourtant... si Cahors avait joué comme sa forme actuelle le lui permettait !

A la fin du match, interview du très sympathique capitaine par intérim de l'A. C.

« Vos impressions ? » — « Mon ami, que vous dirai-je !... La partie n'a pas été évidemment ce qu'elle aurait dû être, vu les moyens actuels de l'équipe cahorçaise. Le score 18 à 0 ne dit rien. — C'est, en effet, l'impression générale. — Ne pensez-vous pas que l'absence d'Ilbert ?... » — « Si... Ceci est une des causes. Et cela aurait pu nous coûter cher devant une toute autre équipe. — « Oui ! Il faudrait inculquer aux joueurs qu'ils jouent en équipe et que l'absence d'un et même de deux joueurs, peut ne pas trop atténuer la valeur de cette équipe. Vos hommes sont en excellente forme physique, soignez le moral et tout sera O. K. En tous cas, je vous félicite. Be-sombes, vous et vos hommes, pour l'impres-sion que vous avez menée la partie, en exigeant, par exemple, la mêlée à la place de la touche et en vous opposant au changement de la balle. A dimanche prochain, n'est-ce pas ? »

Impression gaillarde : au début du match : « Vous allez voir comment on va leur « passer ça » aux Cadurciens. » Vers la fin du match : « Pardi, Cahors joue devant des enfants. »

« Oui ! mais des enfants... terribles !... Déductions !... De combien Cahors gagnera-t-il le Gallia ? Différence de score entre Gallia-Gaillac 6 — entre Cahors-Gaillac : 18, en faveur de l'Aviron 12... Au moins !... Vous lisez Ilbert ? »

Retour des « Amis ». Joyeux au possible. J'ai remarqué que, si l'A. C. Rugby aurait de la difficulté à puiser des réserves chez les « Amis », une section-chorale aurait du succès chez nous. Vous voulez des noms de grands ténors... El bien non... Ecoutez-les plutôt sur la touche le dimanche !

## Arrondissement de Cahors

### Catus

**Nouveau marché de truffes.** — Les truffes de notre chef-lieu de canton et de ses environs étant considérées des meilleures et des plus odorantes, les principaux négociants de ce précieux tubercule avaient pressenti, M. le Maire, pour savoir s'il ne serait pas possible d'instituer pour la saison un marché de truffes et de foies gras à Catus.

Toujours dévoué aux intérêts de la population, M. le Maire se mit en devoir d'étudier la question et, avec le

Cette Semaine  
DU MARDI 15 AU DIMANCHE 20 DÉCEMBRE

# Le Roi des Resquilleurs

FILM ULTRA-COMIQUE

Feuilleton du « Journal du Lot » 82

## PAR PEUR DE L'AMOUR OU UN MARIAGE SECRET par Louis d'ARVERS

### DEUXIEME PARTIE

XLIII

LE SECRET DU LAC

« Elle ne croyait pas mal faire, disait-il, elle se distrait seulement là où elle en trouvait l'occasion. Je le comprends maintenant. »

« J'étais sincère dans mon amour comme dans mon ambition de lui donner une vie plus agréable que celle dont elle se disait fatiguée à en mourir. »

« Je l'intéressais en lui parlant de mes croisières qu'elle écoutait comme de merveilleux contes de fées — elle me l'a dit ingénument dans cette fatale nuit ! — En retour elle me parlait de la monotonie de sa vie et de sa jeune et jolie maman, qui par peur de l'amour ne voulait pas laisser ses filles connaître le monde, étant bien convaincue que l'amour ne leur apporterait que souffrance. C'est pourquoi je lui avais demandé le secret sur nos rencontres et sur nos fiançailles. »

« Je comprends maintenant que j'étais coupable ; elle était trop jeune

et trop naïve pour prendre un engagement qui la liait pour la vie. »

« Mais n'oubliez pas, plaidait le mourant, que je ne savais rien de la brillante destinée qui devait être la sienne et que je croyais lui apporter la délivrance et le bonheur. »

« Je ne m'excuse pas, mais suis-je seul coupable ? N'ont-ils pas une part de responsabilité ceux qui laissent cette adorable enfant avide de vie, de mouvement et de plaisir, enfermée dans une maison de campagne et qui la privaient de toutes les joies de la jeunesse, sous prétexte de la préserver de l'amour ? »

Suivait, fidèlement rapportée, sa conversation avec Nicole venue plaider la cause de sa sœur, puis tous les incidents de cette dernière rencontre dont l'issue avait été fatale, jusqu'au moment où son cerveau avait été dominé par la folie.

« Je me souviens seulement, avoua-t-elle que je voulais lui arracher ce médaillon qu'elle défendait avec une ardeur qui aggravait ma folie. Je dus l'effrayer car elle recula si vivement qu'elle tomba à la renverse dans le lac. »

« Je vous jure que ce fut un simple accident, un mourant ne ment pas. Elle ne voulait pas mourir et Dieu sait que je ne voulais pas qu'elle mourût ! Mais je vous le répète, j'étais fou, je l'ai regardée mourir sans essayer de la retenir. Voilà mon crime. — Le crime dont je meurs, et qui me fait accueillir la mort comme

une bienfaisante délivrance. »

« Dans quelques heures, je paraîtrai devant Dieu, et dormirai à jamais sur votre terre anglaise qui m'est étrangère, à moins que les agents ne m'aient arrêté auparavant, car depuis 28 heures, je n'ai cessé de courir les routes en criant mon crime à tous. »

« Ne me maudissez pas, plaignez-moi, disait en terminant Fernys, car j'ai expié, j'expie. »

L'étrange lettre finissait là. Ronald en relut chaque mot, ne s'arrêtant que pour regarder la malheureuse enfant qui eût pu être sauvée. Pauvre enfant qui avait si bien caché son douloureux secret ! Instinctivement, il revenait au passage où Fernys accusait ceux qui avaient gâté la jeunesse de sa malheureuse victime et les mots éteignaient devant lui en lettres de feu.

Où était-il, lui qui aurait dû protéger sa fille ? Et n'était-ce pas sa faute à lui, si Liane avait eu peur de l'amour pour ses filles ?

Il s'accusait, à cette heure, sans indulgence pour lui-même. Il avait bravé les lois du monde et de la famille pour son mariage et, par la suite, il n'avait pas su porter les conséquences de son acte. Il avait fait le malheur de sa belle et douce Liane, et, pour toute vengeance, elle lui avait donné des filles capables de flatter l'orgueil du plus fier des pères mais, se souvenant de son propre exemple, elle avait eu peur de l'amour pour elles et Béatrix avait été

victime de cette peur.

— Sa faute, mais surtout ma faute, se dit-il, s'agenouillant une fois encore devant la funèbre couche, méditant et s'accusant.

Pendant longtemps, il s'était cru un héros de l'amour et il en avait joué le rôle, posant à l'exilé, se croyant victime tandis qu'en réalité il avait été seulement un orgueilleux sacrifiant ses plus chers devoirs à son orgueil humilié.

Quand la duchesse vint le chercher à la nuit tombée, il ne lui dit rien des aveux de Fernys, il se tourna vers elle avec un regard moins vague, il semblait avoir repris possession de soi.

— J'ai besoin de Lionel, dit-il, faites-le chercher, je vous en prie, et qu'il vienne sans retard.

Il prenait enfin conscience des réalités matérielles mais il ne pouvait s'astreindre à rien par lui-même. Lionel réglerait tout, arrangerait tout pour lui et puis il lui serait bon de sentir près de lui une affection sûre qui lui aiderait à porter le fardeau de sa douleur.

Il ne pouvait compter sur Arley, aussi pitoyable que lui-même et puis celui-là ne devait jamais connaître les aveux de Fernys, ni comment sa fiancée avait trouvé la mort. La duchesse non plus ne devait pas le savoir.

Pour eux, la mémoire de Béatrix devait rester sans une ombre. Seul Lionel, futur chef de la famil-

le, connaîtrait le tragique secret et l'aiderait à en prévenir les suites dans le cas où il en aurait à redouter.

Il fut assez difficile de trouver Lionel. Son départ, qui était en réalité une fuite, avait été si rapide, si imprévu qu'on ne s'était pas étonné qu'il n'eût pas laissé son adresse en partant.

Heureusement le chauffeur qui l'avait conduit se souvenait qu'il avait pris un ticket pour Londres et de l'adresse inscrite sur les bagages.

Un message fut aussitôt expédié en auto à sa recherche, et il eut la chance de le trouver chez lui.

Horrifié par l'in vraisemblable nouvelle, Lionel ne perdit pas de temps et suivit le message sans même prendre le temps d'emporter quoi que ce fut comme bagage.

Il n'arrivait pas à croire que ce fût possible ; il revoyait le fier visage, animé de grâce et d'esprit et il entendait sa voix mêlée au bruit du moteur qu'il l'emportait à toute vitesse.

« Elle ne croyait pas mal faire, disait-il, elle se distrait seulement là où elle en trouvait l'occasion. Je le comprends maintenant. »

« J'étais sincère dans mon amour comme dans mon ambition de lui donner une vie plus agréable que celle dont elle se disait fatiguée à en mourir. »

« Je l'intéressais en lui parlant de mes croisières qu'elle écoutait comme de merveilleux contes de fées — elle me l'a dit ingénument dans cette fatale nuit ! — En retour elle me parlait de la monotonie de sa vie et de sa jeune et jolie maman, qui par peur de l'amour ne voulait pas laisser ses filles connaître le monde, étant bien convaincue que l'amour ne leur apporterait que souffrance. C'est pourquoi je lui avais demandé le secret sur nos rencontres et sur nos fiançailles. »

« Je comprends maintenant que j'étais coupable ; elle était trop jeune et trop naïve pour prendre un engagement qui la liait pour la vie. »

« Mais n'oubliez pas, plaidait le mourant, que je ne savais rien de la brillante destinée qui devait être la sienne et que je croyais lui apporter la délivrance et le bonheur. »

« Je ne m'excuse pas, mais suis-je seul coupable ? N'ont-ils pas une part de responsabilité ceux qui laissent cette adorable enfant avide de vie, de mouvement et de plaisir, enfermée dans une maison de campagne et qui la privaient de toutes les joies de la jeunesse, sous prétexte de la préserver de l'amour ? »

Suivait, fidèlement rapportée, sa conversation avec Nicole venue plaider la cause de sa sœur, puis tous les incidents de cette dernière rencontre dont l'issue avait été fatale, jusqu'au moment où son cerveau avait été dominé par la folie.

« Je vous jure que ce fut un simple accident, un mourant ne ment pas. Elle ne voulait pas mourir et Dieu sait que je ne voulais pas qu'elle mourût ! Mais je vous le répète, j'étais fou, je l'ai regardée mourir sans essayer de la retenir. Voilà mon crime. — Le crime dont je meurs, et qui me fait accueillir la mort comme

(A suivre).

**COMPAGNIE DU BOURBONNAIS**  
P. de LACHOMETTE, VILLIERS & Co  
Société en commandite par actions  
au capital actuel de 69.000.000 fr.

Siège social à LYON,  
actuellement, quai de la Pêcherie, n° 4  
et, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1932  
rue de la Platière, n° 1

**Augmentation de Capital**  
Transfert de Siège  
Modifications aux Statuts

1° Du procès-verbal de la séance du Conseil de Surveillance tenue le vingt-huit août 1931, constatant les décisions prises par la Gérance et le Conseil de Surveillance, en vertu des pouvoirs qu'ils tiennent de l'article 8 des statuts ;

2° De la liste des souscripteurs de trente-six mille actions O ci-après visées avec état des versements effectués, ladite liste dressée par Messieurs les Gérants, suivant acte sous seing privé en date à Lyon du vingt novembre mil neuf cent trente et un, dont un des originaux est demeuré annexé à la déclaration de souscription ci-après visée ;

3° D'une déclaration de souscription et versement faite par Messieurs les Gérants, suivant acte reçu le vingt novembre mil neuf cent trente et un par Maître PORTE, notaire à Lyon, commis pour recevoir les actes de l'étude de Maître GIROUD ;

4° Et du procès-verbal d'une délibération prise par le Conseil de Surveillance dans sa séance du vingt novembre mil neuf cent trente et un, constatant les décisions de la Gérance et du Conseil de Surveillance ;

Il résulte notamment ce qui suit :

1° Le capital social, qui était de soixante millions de francs en deux cent quarante mille actions de deux cent cinquante francs, dont quarante mille actions P et deux cent mille actions O, a été augmenté de vingt millions de francs en deux cent mille actions nouvelles de deux cent cinquante francs, dites de catégorie « O », qui ont toutes été souscrites et libérées en espèces lors de la souscription, de l'intégralité de la prime, et du premier quart de leur valeur nominale, et qui sont libérées des trois derniers quarts de leur valeur nominale au 1<sup>er</sup> avril 1932.

Les actions nouvelles ont droit : à l'intérêt ou premier dividende de 2,50 0/0 à compter du premier octobre 1931 sur le premier quart de la valeur nominale, et à compter du 1<sup>er</sup> avril 1932 sur les trois autres quarts à libérer à cette date ; et au quart du dividende supplémentaire qui sera réparti, au titre de l'exercice 1931, aux actions O anciennes. A compter de l'exercice 1932, elles auront droit à la totalité de ce dividende supplémentaire.

Nonobstant toute retenue, exemption ou calcul différent d'impôts, les actions nouvelles O seront, sous les seules réserves ci-dessus, entièrement assimilées aux actions O anciennes.

Comme conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés comme suit :

Article 7. — Les deux premiers paragraphes ont été remplacés ainsi :

« Le capital social est fixé à « soixante-neuf millions de « francs, divisé en deux cent « soixante-seize mille actions « de deux cent cinquante « francs chacune.

« Ces actions composent des « catégories différentes.

« La première catégorie comprend quarante mille actions « à vote privilégié, dites actions P.

« La deuxième catégorie « comprend deux cent trente- « six mille actions à vote ordi- « naire, dites actions O ».

Article 8. — Dans le texte du deuxième et du troisième alinéas du paragraphe I de cet article, le nombre « quatorze mille » est substitué au nombre « vingt mille » et le nombre « soixante-dix mille » est substitué au nombre « cent mille ».

II

Le siège social sera transféré 1, rue de la Platière à Lyon, à compter du premier janvier mil neuf cent trente-deux.

En conséquence, dans le texte de l'article 5 des statuts, les mots « rue de la Platière, 1 » seront substitués à compter de ladite date, aux mots « quai de la Pêcherie, 4 ».

DEPOTS. — Les dépôts prescrits par la loi ont été effectués le onze décembre mil neuf cent trente et un à chacun des Greffes :

Des tribunaux de Commerce de Lyon, Cusset, Autun, Saint-Etienne, Bône (Algérie), Lons-le-Saunier, Rodez, Aurillac, Cahors, Millan, Abbeville, Bayonne, Montluçon, Nevers, Rennes, Riom et Bourges ;

Du tribunal de première instance de Fougères ;

Et des Justices de Paix de Lyon (3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements judiciaires), Cusset, Autun, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Givors, Bône (Algérie), Lons-le-Saunier, Rodez, Aurillac (canton Nord), Cahors (canton Nord), Millan, Abbeville (canton Nord), Bayonne (canton Nord-Ouest), Montluçon (canton Ouest), Nevers,

Rennes (canton Sud-Ouest), Riom (canton Ouest), Vierzon et Fougères (canton Sud).

Pour extrait et mention, PORTE, notaire-commissaire pour recevoir les actes de l'étude de Maître GIROUD.

Pour publication : P. de LACHOMETTE, VILLIERS ET Co.

**Pour 9 fr. 25 nous livrons**  
une montre-reclame "Labor", avec chaîne pour homme, à remontoir, mouvement très solide, soigneusement réglé, marchant 30 heures. Garantie 6 ans sur bulletin. Ecris cont. rem. Même prix : bracelet légal, homme, femme, dame-plaqué.

HORLOGERIE E. VICTOR, (Soc. B.) rue Amélie - Paris

**ETABLISSEMENTS DU CENTRE ET DU SUD-OUEST**  
**TEINTURE NETTOYAGE**

de tous vêtements, chapeaux, tissus, etc. Stoppage et plissage.

Blanchissage faux-cols et lingerie.

Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir, sacs de cuir, etc...

Teinture de fourrures.

Pour denim, livraison en 48 heures, délais d'expédition en plus. Travail soigné. Prix modérés.

Dépôt pour Cahors et les cantons voisins : Madame BONNET, 2, rue des Capucins, Cahors.

**Chemin de fer de Paris à Orléans**  
**Création d'un service de douane à la gare de Paris-Quai d'Orsay**

Pour faciliter les relations entre l'Espagne et la France, les Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi se sont mis d'accord pour que le dédouanement des bagages soit fait à la gare de Paris-Quai d'Orsay au lieu des gares frontières de Hendaye et Cerbère pour les bagages en provenance de l'Espagne acheminés par les trains 32, 24 et 8, via Hendaye (arr. à 9 h. 15, 10 h. 55 et 20 h.) et par les trains 62 et 68, via Cerbère (arr. à 9 h. 30 et 10 h. 15).

Le Bureau de Douane de Paris-Quai d'Orsay est ouvert tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 20 h. à 20 h. 30.

**Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris**

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à la faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Amsterdam en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs, s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

**LE MAROC**  
à moins de 45 heures de Paris

Touristes qui craignent les longues traversées et hommes d'affaires pressés appelés au Maroc, profitez des nouveaux horaires espagnols qui fonctionneront à partir du 15 mai prochain. Vous pourrez aller de Paris à Tanger en moins de 45 heures, en partant de Paris par le train de luxe Pyrénées-Côte d'Argent (Paris-Quai d'Orsay 20 h. 40).

Vous arriverez à Madrid-Nord à 20 h. 35 et pourrez repartir le soir même de Madrid-Atocha à 21 h. 35.

C'est la voie la plus rapide, la seule ne comportant guère que 2 h. 1/2 de mer.

**LA PHOSPHIODE GARNAL**  
Médication Iodo-Tannique phosphatée  
Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 14 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDREUR UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

**Bourse de Paris**  
Cours comparatifs de la Semaine

denier	revenu	Cours du 5 Dec	Cours du 12 Dec
<b>Fonds d'Etat</b>			
3..	3 0/0.....	82 60	80 40
3..	3 0/0 amortissable.....	85	85 50
3 50	3 1/2 0/0 (id.).....	85	85
5..	5 0/0.....	100 30	97 85
4..	4 0/0 1917.....	95 45	91 40
4..	4 0/0 1918.....	96 30	91 55
5..	5 0/0 1920 amort.....	125 75	119 65
6..	6 0/0 1922.....	101 25	100 70
4..	4 0/0 1925.....	101 30	95 80
5..	5 0/0 1927.....	104 70	104 55
5..	5 0/0 1928.....	100 20	97 35
25..	B. du Tr. 5 0/0 1924.....	739	738
25..	B. du Tr. 7 0/0 1926.....	551	50 550
25..	B. du Tr. 7 0/0 1927.....	556	50 556

<b>Crédit National</b>			
25..	5 0/0 1919.....	605	609
25..	Obl. 500 5 0/0 1920.....	535	530
20..	— 6 0/0 1921.....	518	513
20..	Bons déca. 6 0/0 1922.....	522	523
20..	— déca. 6 0/0 nov. 1922.....	542	538
20..	— 6 0/0 janv. 1923.....	533	519
20..	— janv. 1923.....	530	516
20..	— janv. 1924.....	543	529

<b>Ville de Paris</b>			
15..	1871 3 0/0.....	396	393
15..	1876 4 0/0.....	489	480
15..	1876 3 1/2 0/0.....	484	483
15..	1892 3 1/2 0/0.....	359	358
15..	1894-1896.....	298	290
15..	1898 3 0/0.....	354	350
15..	1899 3 0/0.....	355	342
15..	1904 3 1/2 0/0.....	362	343
15..	1906 3 1/2 0/0.....	392	380 50
15..	1910 3 1/2 0/0.....	328	306
15..	1910 3 0/0.....	321	320
15..	1912 3 0/0.....	502	501
15..	1913 lib.....	508	514
15..	Déca. 1923.....	512	515
15..	— 1924.....	521	496

<b>Crédit Foncier</b>			
13..	Communales 1879.....	492	50 495
13..	— 1880.....	502	519
13..	— 1891.....	331	321
13..	— 1892.....	398	390
13..	— 1899.....	375	365
13..	— 1906.....	400	390
13..	— 1912.....	210	208
13..	— 1923 lib.....	508	514
13..	— 1930.....	595	559
13..	Fonciers 1879 3 0/0.....	615	519
13..	— 1883 3 0/0.....	345	340
13..	— 1888 2 60 0/0.....	375	371
13..	— 1898 2 60 0/0.....	390	361
13..	— 1903 3 0/0.....	440	409
13..	— 1909 3 0/0.....	210	204
13..	— 1913 1 1/2 0/0.....	423	415
13..	— 1913 4 0/0.....	483	482

Le Co-gérant : L. PARAZINES.  
Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

**SERVICE D'HIVER 1931-1932**

**De Paris à Toulouse par Cahors**

OMNIB.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 20	10 16	17 18	19 55	21 10	22 20	23 4	10 16
PARIS (Aust.) dép.	22 34	10 28	17 29	20 8	21 22	22 34	23 18	10 28
LIMOGES (arrivé)	5 53	16 30	23 3	2 8	3 20	5 53	6 27	16 30
LIMOGES (départ)	4 31	9 2	16 37	2 23	3 28	4 31	5 5	9 2
BRIVE (arrivé)	7 15	11 56	18 18	0 47	1 8 5	7 15	8 29	11 56
BRIVE (départ)	7 38	12 32	19 18	24 18	50 0 52	7 38	8 52	12 32
Gignac-Cressensac	8 16	13 7	16 57	19 58	—	8 16	9 30	13 7
SOULLAC	8 42	13 50	17 24	20 31	—	8 42	9 56	13 50
CAZOULES	8 50	13 58	17 32	20 41	—	8 50	10 4	13 58
La Chap.-d-Mareuil	8 56	14 4	17 38	—	—	8 56	9 18	14 4
Lamothe-Fénéol	9 6	14 17	49	21 5	—	9 6	9 31	14 17
Nozac	9 16	14 24	18 1	—	—	9 16	9 40	14 24
GOURDON	9 31	14 40	18 24	19 33	21 33	9 31	10 5	14 40
Saint-Clair	9 40	14 49	18 34	—	—	9 40	10 14	14 49
Dégagnac	9 51	15 18	46	—	—	9 51	11 3	15 18
Thézac-Peyrilles	10 2	15 11	18 59	—	—	10 2	11 16	15 11
Saint-Denis-Catus	10 13	15 22	19 13	—	—	10 13	11 27	15 22
Espère	10 22	15 31	19 24	—	—	10 22	11 36	15 31
Pradines	10 29	15 38	—	—	—	10 29	11 43	15 38
CAHORS (arrivé)	10 35	15 44	19 35	20 14	2 40	10 35	11 50	15 44
CAHORS (départ)	11 55	17 42	20 18	2 44	6 12	11 55	13 26	17 42
Sept-Ponts	11 45	17 54	—	—	—	11 45	12 59	17 54
Cieureac	11 50	18 11	—	—	—	11 50	13 14	18 11
Lalbenque	12 7	18 21	—	—	—	12 7	13 22	18 21
Causseade	12 44	19 1	21 1	—	—	12 44	13 59	19 1
MONTAUBAN arr.	13 18	19 40	21 25	3 47	7 25	13 18	14 9	19 40
TOULOUSE.. arr.	16 58	21 8	22 17	4 30	8 22	16 58	18 11	21 8

**De Toulouse à Paris par Cahors**

OMNIB.	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
TOULOUSE... d.	4 50	8 45	10 12	13 34	19 41	21	23 4
MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11	16 2	20 29	21 48	23 45
Causseade.....	6 55	10 27	—	16 41	20 54	—	—
Lalbenque.....	7 32	11 9	—	17 19	—	—	—
Cieureac.....	7 40	11 30	—	17 27	—	—	—
Sept-Ponts.....	7 51	11 38	—	17 38	—	—	—
CAHORS... (arr.)	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	0 46
CAHORS... (dép.)	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51	0 50
Pradines.....	8 24	12 49	—	18 2	—	—	—
Espère.....	8 32	12 58	—	18 10	—	—	—
St-Denis-Catus.....	8 45	13 13	—	18 23	—	—	—
Thézac-Peyrilles.....	8 49	13 27	—	18 36	—	—	—
Dégagnac.....	9 10	13 27	—	18 45	—	—	—
Saint-Clair.....	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—
GOURDON (dép.).....	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25	—	—
Nozac.....	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—
Lamothe-Fénéol.....	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—
La Chap.-de-Mar.....	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—
CAZOULES.....	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—
SOULLAC.....	10 25	14 50	13 11	19 51	22 51	—	—
Gignac-Cressensac.....	10 52	15 20	—	20 21	—	—	—
BRIVE..... (d.)	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 29	2 36
PARIS... (A.) arr.	—	—	13 54	—	23 30	0 39	2 41
PARIS... (O.) arr.	—	—	21 46	—	8 33	8 53	10 4
—	—	—	21 78	—	8 45	9 5	10 15

**De Cahors à Libos**

CAHORS.....	6 22	15 2	»	18 35
Pradines.....	6 29	15 10	»	18 43
Mercuès.....	6 38	15 19	»	18 52
Donelle (Arrêt).....	6 42	15 23	»	18 56
Parnac.....	6 49	15 33	»	19 5
Luzech.....	6 55	15 39	»	19 13
Castelfranc.....	7 7	15 51	»	19 25
Puyssac (Arrêt).....	7 11	15 55	»	19 29
Puy-l'Evêque.....	7 20	16 4	17 36	19 38
Duravel.....	7 27	16 11	17 48	19 46
Soturac-Touzac.....	7 35	16 19	18	19 54
Fumel.....	7 46	16 30	18 27	20 6
LIBOS.....	7 51			